

# **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 OCTOBRE 2021**

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M. Serge PICHOT, Maire.

Monsieur Pierre MONTAGNON est désigné en qualité de secrétaire de séance, à l'unanimité.

Après approbation, **par 30 voix pour et une abstention**, du compte rendu du Conseil Municipal du 30 août 2021, l'ordre du jour est examiné.

# - CONVENTION AVEC LE COMPTABLE PUBLIC PORTANT SUR LES CONDITIONS DE RECOUVREMENT DES PRODUITS LOCAUX

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé Monsieur le Maire à signer la convention portant sur les modalités de recouvrement des produits locaux présentée, ainsi que l'autorisation permanente de poursuites au Trésorier de Clermont Métropole et Amendes.

#### - CONSTRUCTION D'UNE ECOLE DE MUSIQUE EN ELEMENTS MODULAIRES - AVENANT

Le Conseil Municipal, **par 27 voix pour et 4 voix contre**, a autorisé Monsieur le Maire à signer avec l'entreprise VALLEE DOME FINITIONS, qui traduit une augmentation de 2 424,00 € HT et porte ainsi le montant total des marchés de travaux à 709 235,23 € HT.

# - AVENANT 1 - CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE - INSTALLATION ET EXPLOITATION D'UN PARC DE JEUX INDOOR AU GYMNASE CHRISTIAN FOURNIER

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé Monsieur Le Maire à signer l'avenant 1 à la convention d'occupation temporaire avec la SARL Roxane : Kizou Aventure, pour l'installation et l'exploitation d'un parc de jeux indoor, au Gymnase Fournier.

# - ADMISSION EN NON-VALEUR ET CREANCES ETEINTES - BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a accepté l'admission en non-valeur pour les titres émis sur le budget principal pour un montant total de 1 056,35 € ainsi que l'admission en créances éteintes des titres émis pour un montant de 2 711,94 €.

# - TARIFS SERVICE CULTUREL 2021-2022

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a accepté la nouvelle grille tarifaire du Service Culturel pour l'année 2021-2022.

#### - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE SERVICES DES COMMUNES A CLERMONT AUVERGNE METROPOLE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a accepté les fiches sectorielles pour 2020 et les montants prévisionnels de remboursement des frais de mise à disposition de services correspondants.

#### - DECISION MODIFICATIF N°2 - BUDGET PRINCIPAL

Pour faire suite aux besoins intervenus au cours de l'année 2021, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a accepté les modifications de crédits en fonctionnement pour 53 600 € et en investissement pour 55 500 €.

## - INDEMNITE DE FONCTION DES ELUS

Le Conseil Municipal, **par 27 pour et 4 abstentions**, a accepté la nouvelle répartition indemnitaire des élus à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2021.

### - CONVENTION AVEC LE SIEG - PLAN DE RELANCE

Dans le cadre du plan de relance, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé le programme de travaux et a autorisé Monsieur le Maire à signer les conventions pour l'éclairage des gymnases Couchard et Cronier et du stade Luminerie, et a fixé le fond de concours de la commune à 61 319.08 €.

#### CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021, le régisseur du théâtre est parti en disponibilité, pour faire face aux différentes tâches effectuées, l'association « les portes de l'Auvergne » peut mettre un agent à disposition de la Mairie. le Conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition tripartite.

### - RECOURS AU CONTRAT D'APPRENTISSAGE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a accepté d'avoir recours au contrat d'apprentissage dans les conditions suivantes :

Service d'accueil	Diplôme préparé	Durée de la formation
Service communication	Licence professionnelle Techniques du Son et de l'Image	1 an

Et a autorisé Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment les contrats d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec l'Université de Clermont Auvergne.

# - BILAN POLITIQUE FONCIERE 2019-2021

Présentation des décisions prises en Conseil Municipal de 2019 à 2021 en matière d'achats ou de ventes de biens.

# - <u>CANDIDATURE TERRITOIRE ZERO CHOMEUR DE LONGUE DUREE - GERZAT-LES VERGNES - ETAT</u> D'AVANCEMENT DU PROJET ET DEPOT DE LA CANDIDATURE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention avec Clermont Auvergne Métropole et l'entreprise Michelin pour le co-financement du poste de chargé d'accompagnement à la ville de Gerzat, ainsi que de désigner Clermont Auvergne Métropole pour le portage de la candidature Territoire Zéro Chômeur de longue durée Gerzat-Les Vergnes et d'autoriser le Président ou son représentant à déposer la candidature à l'expérimentation Territoire Zéro Chômeur de longue durée pour le territoire Gerzat-Les Vergnes.